

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identifiant du produit**

Nom du produit : Flocculant pour eau de piscine  
Numéro de fiche technique : SDS044  
Identifiant unique de la formule : 4S30-5010-G006-HCCN

**1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Catégorie de produits Produits chimiques pour le traitement de l'eau PC37

Application de la substance / du mélange Clarifiant pour l'eau de piscine.

**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham ,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : [help@deepbluepoolsupplies.co.uk](mailto:help@deepbluepoolsupplies.co.uk)

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro de téléphone d'urgence 0800 043 0891 (Assistance technique) 24h/24  
0800 043 0892 (Urgence)  
Langues parlées Anglais

Les personnes souhaitant obtenir des informations spécifiques sur les poisons sont priées de contacter :

En Angleterre et au Pays de Galles : NHS

111 – composez le 112. En Écosse : NHS 24 –  
composez le 112.

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé, conformément au règlement CLP britannique.

**2.2 Éléments d'étiquette**

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

**Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP britannique.**

**Pictogrammes de danger** Vide

**signal( s) Déclarations de danger** nulles

**Informations Complémentaires:** Fiche de données de sécurité EUH210 disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. vPvB : Sans objet.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

### 3.1 Caractérisation chimique :

Mélanges

#### Description:

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des substances non dangereuses ajouts.

#### Composants dangereux

Substance	N° CAS	N° CE	Numéro EINECS	%W/W
chlorure de polydiallyldiméthylammonium	26062-79-3	607-855-4		2,5-10%

**Polydiallyldiméthylammonium chlorure** Aquatique Chronique 3, H412

#### Informations Complémentaires:

de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

Pour le libellé des phrases

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation :

Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de symptômes.

Après contact avec la peau :

Rincer immédiatement à l'eau.

Après le contact visuel :

Vérifiez la présence de lentilles de contact et retirez-les si nécessaire.

Après avoir avalé :

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Rincez-vous la bouche puis buvez beaucoup d'eau.

Ne provoquez pas de vomissements ; appelez immédiatement les secours. Si des vomissements surviennent spontanément, maintenez la tête plus basse que les hanches pour éviter l'aspiration.

Information destinée au médecin :

### 4.2 Symptômes les plus importants et effets, à la fois aigus et différés

Traiter les symptômes et apporter un soutien.

### 4.3 Indication de toute situation immédiate soins médicaux et soins spéciaux traitement nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre

l'incendie
------------

**5.1 Moyens d'extinction :**

Agents extincteurs appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants avec de l'eau. pulvériser. Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées à conditions environnantes.

Moyens d'extinction inadaptés : eau à pleine puissance

**5.2 Des risques particuliers liés à la formation de gaz toxiques sont possibles lors du chauffage ou substance ou mélange :** en cas d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.  
Portez un appareil de protection respiratoire autonome.  
Portez une combinaison de protection intégrale.

**Informations Complémentaires** Refroidir les récipients menacés à l'aide de jets d'eau.

<b>SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel</b>
---

- 6.1 Précautions individuelles , équipements de protection et procédures d'urgence :** Assurez une ventilation adéquate.
- 6.2 Précautions environnementales :** Ne pas laisser pénétrer dans le sol.  
Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous forme non diluée.
- 6.3 Méthodes et matériel pour confinement et nettoyage :** Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).  
Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.  
Consultez la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle.  
Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

<b>SECTION 7 : Manutention et stockage</b>
--

- 7.1 Précautions pour une manipulation sans danger** Prévenir la formation d'aérosols.  
Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.

**Informations sur les incendies et les explosions**

**protection:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**  
**Stockage**

**Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs :**

Empêcher toute infiltration dans le sol

**Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun :**

Conserver à l'abri des agents oxydants .

**Informations complémentaires sur le stockage****conditions:** Protéger du gel.

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.

**Classe de stockage :** 127.3 **Utilisation(s) finale(s) spécifique( s)** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :** Aucune autre donnée ; voir point 7.**Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :**

Le produit ne contient aucune quantité significative de matériaux présentant des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.

**Informations complémentaires :** Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.**8.2 Contrôles d'exposition****Équipement de protection****individuelle :****protection générale et hygiène****mesures:**

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées.

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire, fumer ni inhaler pendant le travail.

Évitez tout contact étroit ou prolongé avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux.

Ne pas inhaler les gaz / fumées / aérosols.

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection respiratoire :**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

**Protection des mains :** gants de protection

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/au produit. Préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps et vitesses de pénétration de diffusion et de dégradation

**Matière des gants :**

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de

plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

### Temps de pénétration du matériau du gant

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

**Protection oculaire** Le port de lunettes de protection est recommandé pendant le remplissage.

### Protection corporelle :

Vêtements de protection imperméables

Le choix des protections corporelles doit dépendre des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition potentielle.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Apparence :

Formulaire: Liquide

Couleur : Bleu Odeur : Légère

Seuil olfactif : Non déterminé. Valeur du pH :

Indéterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Indéterminé.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : >100 °C

Point d'éclair: Sans objet.

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet.

Température de décomposition : Indéterminé.

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Ce produit ne présente aucun risque d'explosion.

Limites d'explosion :

Inférieur: Indéterminé.

Supérieur: Indéterminé.

9.1 suite..

Pression de vapeur : Sans objet.

Densité à 20 °C : 1,018 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative Indéterminé.

Densité de vapeur Indéterminé.

Taux d'évaporation Indéterminé.

Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau : Entièrement miscibles.

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Indéterminé.

Viscosité:

Dynamique: Indéterminé.

Cinématique: Indéterminé.

Teneur en solvant :

## 9.2 Autres informations :

REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont typiques

Ces valeurs ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 10.2 Stabilité chimique thermique

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux **conditions de décomposition** . caractéristiques **évité** :

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter :

Aucune autre information pertinente disponible. 10.5

#### Matériaux incompatibles :

Agents oxydants puissants .

10.6 **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effet irritant primaire :

**Corrosion/irritation cutanée** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions/irritations oculaires graves** : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations toxicologiques complémentaires :

##### Effets CMR ( cancérogénicité , mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

**Mutagénicité des cellules germinales** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition unique STOT** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition répétée STOT** : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'aspiration** : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12 : Informations écologiques****Toxicité**

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible

**Persistance et dégradabilité**

La partie organique du produit est biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation**  
bioaccumuler.

Le produit ne devrait pas se

**Mobilité dans le sol**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Informations écologiques**

**complémentaires** : Remarques générales :

Classe de risque hydrique 1 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou en grande quantité atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.

**l'évaluation PBT et vPvB**

**PBT** : Sans objet. **vPvB** : Sans objet.

**Autres effets indésirables**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

12.1

12.2

12.3

12.4

12,5

12.6

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation**

Hierarchie des commandes recommandée :

Réduire les déchets ;

Réutiliser si non contaminé ;  
recycler, si possible ; ou

Élimination en toute sécurité (en dernier recours).

Contactez les centres de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts.

Les produits usagés, dégradés ou contaminés peuvent être classés comme déchets dangereux.

Toute personne chargée de classer les déchets dangereux et de déterminer leur devenir doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

#### Emballage non nettoyé :

##### Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

Les récipients, même ceux qui sont « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de dégager des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de conteneurs vides.

**Agents nettoyants recommandés :**

De l'eau, si nécessaire avec des agents nettoyants

### SECTION 14 : Informations sur les transports

#### Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Vide

#### Nom d'expédition approprié de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA

Vide

#### Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Vide

#### Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA

Vide

#### Risques environnementaux :

Polluant marin : Non

**Précautions particulières pour l'utilisateur** Sans objet.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et le Code IBC** ne sont pas applicables.

**Transport/Informations complémentaires :** Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.

**Règlement type des Nations Unies :** Vide

## SECTION 15 : Informations réglementaires

14.1

14.2

14.3

14.4

14,5

14.6

14.7

**15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange** Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable.

### Phrases pertinentes

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Service émettant les fiches de données de sécurité :** Service de sécurité des produits

### Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ( Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

Danger chronique pour le milieu aquatique – Catégorie 3 : Danger pour le milieu aquatique à long terme